

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-12-20

N° applicatif 4476

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERRELIGIEUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du Fonds InterReligieux de la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant de 1 600 euros.

Le présent rapport propose, au titre du « Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux » (FIR), adopté par la délibération n° CD/2018-4-7-1 du Conseil Départemental du Haut-Rhin du 19 octobre 2018 et par la délibération n° CD/2020/105 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 22 juin 2020 d'attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 1 600 €.

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX, UN MARQUEUR DE L'IDENTITE ALSACIENNE ET UN VECTEUR DE COHESION SOCIALE

Les pratiques religieuses sont nombreuses en Alsace et le dialogue interreligieux est un marqueur de l'identité culturelle soutenu par les deux anciens Départements alsaciens. Ainsi le Département du Haut-Rhin et le Département du Bas-Rhin ont créé des fonds de soutien aux initiatives interreligieuses afin d'accompagner et promouvoir la cohésion sociale. Ces fonds, relevant aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace, ont été mis en place afin de soutenir des initiatives interreligieuses et d'accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux en Alsace par le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses.

Les projets éligibles sont les manifestations culturelles et festives, les projets d'information, de sensibilisation, de communication, favorisant le dialogue interreligieux et le respect mutuel. Ils doivent associer au moins trois des principales religions présentes en Alsace (catholicisme, protestantisme, judaïsme, islam et bouddhisme) et être portés par des organismes à but non lucratif.

ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX EN ALSACE

Le Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace est né en 2004 à l'initiative du président de la Région Adrien Zeller et de Mgr Doré, archevêque de Strasbourg. Il s'est ouvert très vite aux différents cultes présents dans la région. Sa mission est de faire connaître, sauvegarder, et conserver le patrimoine religieux et d'assurer sa mise en valeur auprès du grand public.

L'association apporte son expertise scientifique pour estimer et restaurer les objets en collaboration avec l'action de la Fondation du Patrimoine. Elle apporte un soutien méthodologie aux rédacteurs des inventaires réalisés par les paroisses.

Au quotidien, le Conservatoire conseille les particuliers, les associations, les paroisses et les conseils de fabrique détenteurs d'objets religieux. Il propose des expositions au couvent des Récollets à Rouffach, et accueille les élèves des collèges afin de les sensibiliser à ce qui rassemble à travers les objets des différents cultes dans le respect mutuel des croyances de chacun.

Le dynamisme des bénévoles a permis la tenue de plusieurs forums portant sur :

- la constitution d'un réseau des acteurs et associations œuvrant sur le même thème,
- la présentation d'un guide local pour la conservation du patrimoine,
- la méthodologie de l'inventaire,
- montrer et expliquer le patrimoine religieux,
- comment enseigner et donner du sens au patrimoine religieux,

ainsi que le déroulement de journées d'études thématiques : Léon et Léon-Arthur Elchinger, une famille au service de l'Alsace en janvier 2020.

Membre de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, le Conservatoire siège au Comité d'Histoire Régionale du Grand Est.

Son action bénéficie du soutien de la Région, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Ville de Rouffach ainsi que du diocèse de Strasbourg, de l'UEPAL et du Consistoire israélite du Bas-Rhin.

L'été 2022 voit la création d'une exposition intitulée « Le temps des religions : calendrier, computs et fêtes liturgiques » qui sera visible jusque fin février 2023.

Sur avis de la Commission Région de Colmar, réunie le 12 septembre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 750 € à l'association pour la conservation du patrimoine religieux en Alsace pour l'organisation d'une exposition intitulée « Le temps des religions : calendrier, computs et fêtes liturgiques ».

VILLE DE SAINT-LOUIS

Depuis de longues années, la Ville de Saint-Louis organise des actions interreligieuses en lien avec les responsables des principaux cultes présents dans la cité. On peut notamment citer la marche de la paix lancée en 2015 par le maire de l'époque, M. Jean-Marie Zoellé,

et les membres du conseil interreligieux de la cité ainsi que la mise en place d'un arbre de la paix en décembre 2020.

Sur avis de la Commission Agglomération de Mulhouse, réunie le 12 septembre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 850 € à la Ville de Saint-Louis pour l'organisation d'une conférence sur la paix.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer, au titre du Fonds de soutien aux initiatives de dialogue interreligieux :

- une subvention de fonctionnement de 750 € à l'Association pour la Conservation du Patrimoine Religieux en Alsace pour l'organisation de l'exposition « le Temps des Religions : calendrier, computs et fêtes liturgiques ».

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003T03 – nature (1234) 65-65748-311.

- une subvention de fonctionnement de 850 € à la Ville de Saint-Louis pour l'organisation d'une conférence sur la paix.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés sur l'opération P261O003T03 – nature (1233) 65-657348-311.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY